



Fiche d'information pour les déposants

Par la présente « Fiche d'information pour les déposants », nous souhaitons vous informer - conformément aux dispositions de l'Article 23a, alinéa 1, de la loi allemande sur les banques (*Kreditwesengesetz*) - à propos du système légal de garantie des dépôts.

Les dépôts à Opera Garnier Business Centre Solarisbank AG, succursale française 7 rue Meyerbeer 75009 Paris, France sont protégés par	Entschädigungseinrichtung deutscher Banken GmbH ¹
Limite de protection	100 000 euros par déposant et par établissement de crédit ²
Si vous avez plusieurs dépôts dans le même établissement de crédit	Tous vos dépôts auprès du même établissement de crédit sont « rassemblés » et le total est soumis à la limite de 100 000 euros ²
Si vous avez un compte commun avec une ou plusieurs autres personnes	La limite de 100 000 euros s'applique à chaque déposant séparément ³
Délai de remboursement en cas de défaillance de l'établissement de crédit	7 jours ouvrés ⁴
Devise de remboursement	Euro
Contact	Entschädigungseinrichtung deutscher Banken GmbH, Burgstraße 28, 10178 Berlin, Allemagne Adresse postale : Postfach 11 – 04 48, 10834 Berlin, Allemagne Téléphone : +49 (0)30 59 00 11 960 E-mail : info@edb-banken.de
Plus d'informations	www.edb-banken.de ⁵

(1) Votre dépôt est couvert par un système légal de garantie des dépôts. En cas d'insolvabilité de votre établissement de crédit, vos dépôts seraient de toute façon remboursés à hauteur de 100 000 euros.

(2) Si un dépôt n'est pas disponible en raison du fait qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières, les déposants seront indemnisés par un système de garantie des dépôts. Ce remboursement couvre au maximum 100 000 euros par établissement de crédit. Cela signifie que tous les dépôts auprès du même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le niveau de couverture. Si, par exemple, un déposant détient un compte d'épargne de 90 000 euros et un compte courant de 20 000 euros, il ne sera remboursé que de 100 000 euros.

(3) En cas de comptes communs, la limite de 100 000 euros s'applique à chaque déposant.

Les dépôts sur un compte auquel deux ou plusieurs personnes ont droit en qualité d'associés d'une société de personnes, d'une association ou d'un groupement de même nature, sans personnalité juridique, sont regroupés et traités comme s'ils étaient effectués par un seul déposant aux fins du calcul de la limite de 100 000 EUR.

Dans les cas énumérés à l'Article 8, paragraphes (2) à (4), de la loi allemande sur la garantie des dépôts (Einlagensicherungsgesetz), les dépôts sont protégés au-delà de 100 000 euros. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site web de la Entschädigungseinrichtung deutscher Banken GmbH à l'adresse www.edb-banken.de.

(4) Le système de garantie des dépôts responsable, Entschädigungseinrichtung deutscher Banken GmbH, remboursera vos dépôts (à hauteur de 100 000 euros) dans un délai de sept (7) jours ouvrés.

Si vous n'avez pas été remboursé dans ce délai, vous devez contacter le système de garantie des dépôts, le délai de demande de remboursement pouvant être prescrit après un certain temps. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site web de la Entschädigungseinrichtung deutscher Banken GmbH à l'adresse www.edb-banken.de.

(5) En règle générale, tous les déposants particuliers et les entreprises sont couverts par des systèmes de garantie des dépôts. Les exceptions pour certains dépôts sont indiquées sur le site internet du système de garantie des dépôts responsable. Votre



établissement de crédit vous informera également sur demande si certains produits sont couverts ou non. Si les dépôts sont couverts, l'établissement de crédit doit également le confirmer sur le relevé de compte.